

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1600

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Réaménagement de l'entrée de ville ouest - Carrefour de la Boutasse - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vatié (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1600**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron

objet : **Réaménagement de l'entrée de ville ouest - Carrefour de la Boutasse - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de réaménagement du carrefour de la Boutasse vise à requalifier l'entrée ouest de la ville de Bron qui est fortement marquée par la présence du boulevard périphérique.

L'opération consiste à modifier le principe d'échange entre le boulevard périphérique Laurent Bonnevey et l'avenue Franklin Roosevelt à proximité du carrefour existant de la Boutasse. L'avenue Franklin Roosevelt est un axe structurant de la ville de Bron qui traverse le centre de la commune d'ouest en est.

L'aménagement de ce carrefour vise à créer une nouvelle entrée de ville au niveau de la future médiathèque dont l'ouverture est prévue fin 2013.

Le projet de requalification de l'entrée ouest de la ville se situe dans le prolongement de l'opération de renouvellement urbain de Parilly nord.

La bretelle sud de sortie du boulevard périphérique dans le sens sud-nord en direction du centre de Bron sera supprimée. Les mouvements seront reportés sur la bretelle nord qui assure actuellement les mouvements de sortie du boulevard périphérique en direction de Lyon : cette bretelle nord supportera à terme tous les trafics sortant du boulevard périphérique dans le sens sud-nord en direction de Bron centre et de Lyon.

Un carrefour à feux sera aménagé entre la bretelle nord et l'avenue Franklin Roosevelt, face à la rue Voillot qui a été récemment réalisée mais pas encore mise en service. Ce carrefour traversera les voies de la ligne de tramway T2.

La continuité des aménagements cyclables sera assurée dans la cadre de cet aménagement.

La suppression de la bretelle sud permettra de prolonger l'écran antibruit le long du boulevard périphérique afin de protéger les pieds des immeubles situés le long de cette voirie départementale.

La démolition de la bretelle sud et le prolongement de l'écran antibruit seront réalisés par le conseil général du Rhône.

Une maison individuelle, située en sortie ouest du giratoire existant de la Boutasse, doit être acquise et démolie pour permettre la réalisation de ce projet dans sa totalité.

Les études sont actuellement au stade du diagnostic.

Les études ultérieures permettront d'affiner le chiffrage et de rédiger le programme de l'opération. Elles permettront de mieux cerner les aménagements à prévoir et ainsi de fiabiliser le budget d'opération avant de lancer les études de maîtrise d'œuvre.

Deux points seront à analyser particulièrement :

- l'impact de l'aménagement sur la géométrie de la bretelle d'accès nord,
- l'impact des travaux sur la circulation des tramways.

Evaluation des coûts du projet

1° - Evaluation des dépenses prévisionnelles d'études et acquisitions foncières

Les dépenses prévisionnelles pour les études et les acquisitions foncières sont les suivantes :

- le diagnostic et études de faisabilité : 50 000 € TTC,
- les études diverses (plans topographiques, réseaux, géotechnique, etc.) : 100 000 € TTC,
- les études spécifiques Sytral : 50 000 € TTC,
- les études de maîtrise d'œuvre : 150 000 € TTC,
- CSPS : 40 000 € TTC,
- les acquisitions foncières et démolition : 600 000 € TTC.

Le total des dépenses prévisionnelles estimé en études et acquisitions foncières est de 990 000 € TTC.

2° - Evaluation des dépenses prévisionnelles en travaux

Les travaux de réaménagement du carrefour de la Boutasse ont été inscrits pour un montant de 1 900 000 € HT, soit 2 272 400 € TTC, arrondi à 2 275 000 € TTC.

3° - Bilan

Le coût global du projet est estimé à 3 265 000 € TTC.

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme porte uniquement sur les frais d'études et d'acquisitions foncières, soit 990 000 € TTC.

Calendrier prévisionnel

- étude de faisabilité : juin 2010,
- mission de maîtrise d'œuvre après appel d'offres : 2011,
- démarrage des travaux : 2012,
- mise en service : fin 2013.

Montage financier

Une convention en préparation entre la Communauté urbaine de Lyon et le conseil général du Rhône mentionne une participation du département de 513 000 € HT par rapport au coût d'opération estimé à 1 900 000 € HT, soit un taux de financement maximum de 27 %. Cette participation est liée au programme de rénovation urbaine de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de l'application de la convention départementale de partenariat avec l'ANRU et l'État signée le 21 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par le projet de réaménagement de l'entrée de ville ouest - carrefour de la Boutasse, sur la commune de Bron.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 2163, pour un montant de 990 000 €, en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 80 000 € TTC en 2010,
- 790 000 € TTC en 2011,
- 60 000 € TTC en 2012,
- 60 000 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.